REGLEMENT D'EXAMEN TFP RESPONSABLE DEVELOPPEMENT ET QUALITE HYGIENE, PROPRETE ET SERVICES

Le Titre Responsable Développement et Qualité HPS est composé des 4 blocs de compétences suivants :

	Intitulés des blocs de compétences
Bloc I	**Développement des relations commerciales et des marchés de propreté, hygiène et services associés**
Bloc II	**Organisations des prestations « Propreté, hygiène et Services Associés » sur les sites**
Bloc III	**Management des équipes de propreté, hygiène et services associés, en s'appuyant sur la délégation**
Bloc IV	**Mise en œuvre des système QSE, RSE et DD**

a) Conditions à remplir pour obtenir le Titre Responsable Développement et Qualité HPS dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue

Pour acquérir le Titre dans son intégralité, plusieurs conditions sont requises :

- ⇨ 3 conditions de résultats
  - Une moyenne générale de 10/20 minimum sur les 4 blocs de compétences
  - Une note minimale de 8/20 au mémoire professionnel
  - Une moyenne générale (aux blocs, et hors mémoire) au moins égale à 10/20
- ⇨ 4 conditions de participation et de rendu
  - La participation à l'ensemble des épreuves de contrôle continu (sauf justificatif médical)
  - La participation à l'ensemble des partiels des blocs de compétences
  - La participation au Business Game
  - Le rendu des deux livrables (mémoire professionnel et dossier QSSE)

En cas d'absence aux épreuves injustifiée ou d'absence des livrables obligatoires, une note de 0 est attribuée, et le candidat ne peut être présenté au jury de certification avant d'avoir effectué un rattrapage.

b) Déroulé de la formation

La formation menant au TFP Responsable Développement et Qualité HPS se déroule en alternance sur 1 an.

La formation étant réalisée selon une logique de blocs de compétences, les participants peuvent intégrer la formation tout au long de l'année.

Deux cas de figures sont possibles :

- L’arrivée d’un participant en début des enseignements relatifs à un Bloc (Début Septembre/Janvier/Mars) : dans ce cas, l’ensemble du contrôle continu est réalisé pour le bloc, et le participant termine sa formation une fois qu’il a validé l’intégralité des évaluations inhérentes à la validation des 4 blocs de compétences (partiels et contrôle continu, …) et a rendu tous les livrables obligatoires.

- Dans le cas où le participant arrive au cours des enseignements relatifs à un bloc : il devra tout de même remplir l’ensemble des obligations d’attribution du titre, c’est à dire passer toutes les épreuves de contrôle continu et tous les partiels, en décalé si nécessaire, afin de pouvoir valider l’intégralité des évaluations inhérentes à chacun des blocs de compétences (partiels et contrôle continu, …) et a rendu tous les livrables obligatoires.

Rappel des prérequis à l’entrée en formation

En formation initiale, les prérequis pour l’accès à la certification sont :

• Diplôme ou certification inscrits au RNCP : BTS, DEUG, DUT, DEUST…

• Tout autre profil fait l’objet d’un dossier dérogatoire (type VAP) étudié par l’équipe pédagogique du CFA et transmis à l’OC Propreté.

En formation continue, les prérequis pour l’accès à la certification sont :

• Diplôme inscrits au RNCP de niveau 5

• Tout autre profil fait l’objet d’un dossier dérogatoire (type VAP) étudié par l’équipe pédagogique de l’organisme de formation et transmis à l’OC Propreté.

c) Modalités de certification

BLOC 1	Contenu	Poids dans la note moyenne attribuée pour le bloc
Épreuves continues	Droit des contrats	30%
	Appels d'offres/marketing	
	Anglais professionnel	
	Relations commerciales	
Épreuves finales (partiels)	Études de cas	60%
Business Game		10%
BLOC 2	**Contenu**	**Poids dans la note moyenne attribuée pour le bloc**
Épreuves continues	Organisation de la production	30%
	Droit du travail	
	Techniques professionnelles HPS	
	Audit amélioration performance	
	Outils d'aide à la décision	
	Comptabilité et contrôle de gestion	
Épreuves finales (partiels)	Études de cas	60%
Business Game		10%
BLOC 3	**Contenu**	**Poids dans la note moyenne attribuée pour le bloc**
Épreuves continues	Management	30%
	GPEC/professionnalisation	
	GRH	
Épreuves finales (partiels)	Études de cas	60%
Business Game		10%
BLOC 4	**Contenu**	**Poids dans la note moyenne attribuée pour le bloc**
Épreuves continues	Système de management intégré	40%
	SST	
	RSE	
Épreuves finales (rapport QSE)		60%
Mémoire et soutenance		

- L'acquisition d'un bloc de compétences se fait grâce à un parcours de formation composé de module de formation.
- Chaque module de formation fait l'objet d'une évaluation continue.
- L'évaluation continue de chaque module de formation est pondérée selon un coefficient attribué au module pour obtenir une moyenne d'évaluation continue par bloc de compétences.
- Les blocs sont validés si le candidat obtient la moyenne (10/20) au bloc.
- Les blocs de compétences acquis (moyenne aux blocs de 10/20 minimum) sont acquis à vie

d) Organisation des modalités d'évaluation

Les compétences liées au TFP Responsable Développement et Qualité **HPS** sont évaluées au travers de contrôles continus ou terminaux individuels (contrôles écrits, exposés oraux, rapports et soutenances de stages en entreprise, évaluation par les tuteurs en entreprise ...) et en groupe (Business Game).

Évaluations continues

Les évaluations continues sont conçues et organisées par les formateurs de chaque module de formation sous la responsabilité des responsables pédagogiques.

Une note /20 sera restituée pour chaque module de formation afin de constituer la moyenne de l'évaluation continue de chaque bloc de compétences. Les notes sont coefficientée.

Évaluations finales

4 sessions de partiels communs sont organisés dans tous les centres de formation dispensant le TFP. Chaque partiel compte pour 60 % de la note du bloc de compétences.

Il s'agit d'études de cas transversales sur les modules de formation du bloc concerné. Ces évaluations, d'une durée de 3 à 6 heures sont communes à tous les candidats d'une même promotion, et réalisées par tous aux mêmes dates. Elles font l'objet d'une note /20
Les sujets sont fournis par l'OC Propreté.

Le dossier QSSE compte pour 60% de la note du bloc 4. Il doit être élaboré durant le parcours de formation. Il est évalué à l'aide d'une grille d'évaluation élaborée par le comité de pilotage. Ce dossier porte sur le diagnostic QSSE de l'entreprise d'accueil du stagiaire, et met l'accent sur une action RSE de l'entreprise.

Le Jeu d'entreprise (en équipe) ou Business Game compte pour 10 % de la note des blocs 1, 2 et 3. Il est organisé sur une même semaine pour tous les candidats. Celle-ci est déterminée par le comité de pilotage en juillet de l'année antérieure.
Le jeu d'entreprise est évalué à partir d'une grille de notation élaborée par le comité de pilotage.
Une présentation du projet est restituée en équipe à l'écrit et à l'oral devant un jury composé d'au moins un professionnel et un formateur de la filière.

Le mémoire et la soutenance orale sont obligatoirement centrés sur une problématique d'entreprise. Il doit faire l'objet d'un écrit conforme aux consignes délivrées durant le parcours de formation.

Il doit être élaboré durant le parcours de formation et présenté devant un jury qui évalue la production écrite et la prestation orale du candidat.
Le dossier écrit et la soutenance orale sont évalués à partir d'une grille de notation élaborée par le comité de pilotage, et d'une appréciation du tuteur d'entreprise.
Les dates de soutenance sont définies et communiquées aux candidats par le centre de formation.
Le jury est composé de 3 personnes minimum. Le président du jury peut être un institutionnel. Il est accompagné d'au moins un formateur et un professionnel d'entreprise de propreté.

Le tuteur d'entreprise du candidat peut participer à la soutenance en tant qu'observateur, il ne peut ni intervenir durant la présentation ni durant l'entretien avec le jury. Il peut échanger avec le jury un fois le candidat parti.

Le président du jury doit obligatoirement avoir lu le mémoire écrit avant la soutenance et si possible les autres membres du jury également.

Le mémoire doit être déposé dans le centre de formation du candidat, en 2 exemplaires papier dont 1 en couleur, et également en format numérique.

La date de dépôt (ou cachet de la poste si envoi courrier) est fixée par chaque centre de formation en fonction de la date de soutenance. Le dépôt du mémoire sera jugé conforme, dès lors que le candidat aura fourni les 3 attestations suivantes signées :

- Attestation d'engagement du candidat de non-plagiat signée
- Attestation d'engagement du candidat, du respect des consignes du mémoire et de communication de l'avancement du mémoire à l'entreprise signée
- Attestation de déclaration du tuteur d'entreprise de réception du mémoire de son apprenti signée

Sauf justificatif médical, toutes les épreuves doivent être réalisées dans les 12 mois qui suivent l'engagement dans le parcours de formation.

e) Résultats

Les résultats des évaluations continues et des soutenances de mémoire sont transmis à l'Organisme Certificateur de la branche par chaque centre de formation.

Les résultats des évaluations finales (partiels) sont transmis à l'Organisme Certificateur de la branche par les correcteurs nationaux désignés.

Les résultats du business Game sont transmis à l'Organisme Certificateur de la branche par la Direction Ingénierie Pédagogique de l'INHNI en charge de l'organisation du Business Game.

Après avoir vérifié la conformité des évaluations, et une fois le cycle d'évaluation achevé (période de 12 mois) l'Organisme Certificateur présente l'ensemble des notes de l'ensemble des candidats éligibles à la CPNE FP qui est le jury de délivrance du Titre Responsable Développement et Qualité HPS.

À la suite des décisions de la CPNE FP, les résultats sont communiqués à chaque centre de formation et aux candidats.

En cas d'obtention du TFP un parchemin attestant de la réussite du candidat est remis aux lauréats.

Résumé des décisions de délivrance possibles en fonction des conditions requises (sous réserve du respect des 4 conditions de participation et de rendu)

Tous les blocs acquis	Note au mémoire professionnel supérieure ou égale à 8/20	Participation à l'ensemble des épreuves et rendu de l'ensemble des livrables sauf justificatif	Décision	Modalité de rattrapage
OUI	OUI	OUI	Acquis	
NON	OUI	OUI	Acquis partiellement	Doit repasser des évaluations du ou des blocs manqué(s)
OUI	NON	OUI	Acquis partiellement	Doit représenter le mémoire dans le cadre des rattrapages organisés et obtenir une note supérieure ou égale à 8/20.
OUI	OUI	NON	Acquis partiellement. Pas de passage en CPNEFP possible.	Doit repasser les évaluations et remettre les livrables et les représenter le cas échéant dans le cadre des rattrapages organisés

f) Validation complémentaire en cas d'échec

Pour repasser un bloc de compétences composé des notes d'évaluation continue et de notes d'd'évaluation finale, le candidat a la possibilité de garder le bénéfice de ses notes d'évaluation en fonction des notes obtenues.

Le candidat peut donc faire le choix :

- de ne repasser que la ou les évaluations finales du ou des blocs de compétences (pas besoin de suivre les modules de formation)
- de ne repasser que les évaluations continues d'un ou plusieurs modules de formation (nécessité de suivre les modules de formation)
- de repasser les deux (nécessité de suivre les modules de formation)

Les blocs de compétences validés sont acquis à vie.

La communication des résultats aux candidats

L'OC Propreté après délibération de la CPNE FP envoie aux candidats un courrier de résultats précisant la décision de la CPNE FP ainsi que l'ensemble des notes obtenues. Pour les lauréats, un certificat est également transmis, par courrier via lettre recommandée. Pour les autres, une attestation est envoyée les informant des blocs réussis.

L'organisme de formation est également destinataire d'un tableau de résultats qui concerne les candidats formés en son sein. Il a également accès aux courriers de résultats et relevés de note sur un fichier partagé.

Les modalités de délivrance matérielle de la certification

Un parchemin est envoyé par courrier LR aux candidats.

L'organisme de formation peut décider l'organisation d'un événement « remise de diplômes ».

Dans ce cas, les diplômes sont remis à l'organisme de formation qui peut s'appuyer sur le service communication de la Fédération des Entreprises de la Propreté pour organiser son événement.

Les voies de recours

Les candidats disposent d'un délai de 3 mois à partir de la date de la CPNE FP pour déposer un recours auprès de la CPNE FP en cas de contestation des résultats.

Pour ce faire, ils doivent déposer leur demande de recours écrite auprès de l'OC propreté.

Ce dernier instruit les demandes et saisi la CPNE FP, puis transmet au candidat la position de cette dernière sous un délai de 3 à 6 mois maximum.